

DÉCISION N° : 2005-MC-2392

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 801916

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Nadoli Capital Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 28 juin 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 29 juin 2005

Date du visa

(s) *Marie-Christine Barrette*

Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale